95B13763

MAFICOSE
Société Anonyme au capital de 20.000.000 F
Siège social : 52 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS
RCS : PARIS B 402 635 411

Trib de COMMERCE de PARIS
Vo dépôt
10 JUIN 1998
29613

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
Le 14 avril,
A 9 heures 30,

Les administrateurs de la société MAFICOSE se sont réunis en Conseil, 52 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- M. Christian ECARNOT
- La Société GENI-FINANCE représentée par Mme Nicole HIVERT
- La Société S.C.G. représentée par M. Georges DARY
- La Société SNGI & CIE représentée par M. Gérald BARTHELEMY

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christian ECARNOT préside la séance.

Madame Nicole HIVERT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Christian ECARNOT, démissionnaire,
- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christian ECARNOT, démissionnaire,
- Rémunération et pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil qu'il l'a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président et d'administrateur de la Société.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Christian ECARNOT.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Dominique BEULIER, demeurant 22 Allée Marguerite 92240 MALAKOFF, né le 17 février 1954 à Toulon (83), et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Dominique BEULIER, demeurant 22 Allée Marguerite 92240 MALAKOFF, né le 17 février 1954 à Toulon (83), en remplacement de Monsieur Christian ECARNOT, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Dominique BEULIER exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1998 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Dominique BEULIER entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur Dominique BEULIER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Dominique BEULIER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christian ECARNOT, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Monsieur Dominique BEULIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

REMUNERATION – POUVOIRS DU PRESIDENT

En sa qualité de Président, Monsieur Dominique BEULIER assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il aura droit, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRESIDENT UN ADMINISTRATEUR

Copie certifiée conforme
Le Président